

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le



ID : 031-213101694-20240227-24\_CM\_DEL\_23-DE



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Conseil municipal du 27 février 2024

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### **Le Débat d'orientation budgétaire : cadre légal et objectifs**

#### **Le DOB : une obligation légale**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune. Ce rapport qui donne lieu à un débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un vote par délibération afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

## Table des matières

PARTIE 1.....	1
Le cadre général global.....	1
1) Un contexte macroéconomique qui nécessite de la prudence dans les orientations budgétaires.....	2
2) Loi de finances pour 2024 : principales dispositions pour le bloc communal.....	4
PARTIE 2.....	5
Escalquens : bilan budgétaire 2023.....	5
1) La section de fonctionnement.....	6
1. Une augmentation de 9% des recettes de fonctionnement.....	6
2. Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,80 %, inférieure à l'inflation.....	10
2) Un niveau d'épargne brute restauré.....	13
3) Un niveau d'investissements maintenu : les opérations d'équipement et leur financement.....	14
4) Structuration de la dette.....	16
5) Les résultats 2023.....	17
PARTIE 3.....	18
Les orientations budgétaires pour 2024.....	18
1) Maîtrise des dépenses de fonctionnement, soutien à l'investissement et stabilité fiscale : des objectifs maintenus par la commune d'Escalquens qui doit assumer son héritage.....	19
1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	19
2. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue.....	19
3. Le maintien de la politique de stabilité fiscale.....	19
2) Perspectives 2024.....	20
> Éléments de construction budgétaire.....	20
.....	22

# **PARTIE 1.**

## **Le cadre général global**



## 1) Un contexte macroéconomique qui nécessite de la prudence dans les orientations budgétaires

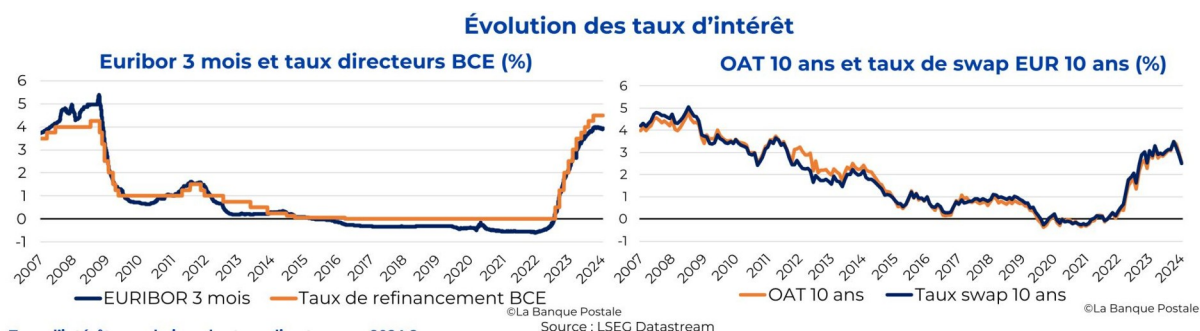
### ➤ Un ralentissement de l'inflation prévu en 2024 à +2,6 % au niveau national

L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

**En France, encore forte en 2024, l'inflation baisserait ensuite. Selon la Banque de France, elle atteint + 4,9 % en moyenne annuelle en 2023 et tomberait ensuite à + 2,6 % en 2024.** Ce reflux serait le fruit de la stratégie de resserrement monétaire menée par la Banque centrale européenne (BCE). Il s'expliquerait aussi par une décreue des prix alimentaires et énergétiques, tandis que ceux des services seraient tirés par les hausses salariales. L'inflation continuerait ensuite de diminuer, passant début 2025 sous la barre des 2 %, conformément à l'objectif de la BCE. La hausse générale des prix atteindrait alors + 1,8 % cette année-là et + 1,7 % en 2026.

### ➤ Une augmentation attendue des taux d'intérêts : garder des estimations prudentes pour 2024 et 2025

Les collectivités territoriales pourront continuer de **prévoir des échéances prudentes dans leurs encours de dette et pour les emprunts nouveaux de l'exercice, entre 3,5 % et 5,5 %** et réajuster leurs prévisions régulièrement en fonction des décisions politiques monétaires et de l'environnement économique en zone euro.



### ➤ Un marché immobilier toujours au ralenti

L'année 2023 a été une période difficile pour le marché immobilier français, comme l'a constaté le Conseil supérieur des notaires avec une nette diminution des transactions. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs, notamment la fin d'une période d'activité intense et atypique. Le contexte inflationniste, qui a affecté le pouvoir d'achat des citoyens, et l'augmentation des taux d'intérêt ont conjointement contribué à cette dégradation rapide des transactions.

On note également une diminution des prix de l'immobilier, qui n'avait pas été observée depuis 2015. Cette baisse s'est généralisée sur l'ensemble du territoire.

**Ces baisses ont un impact direct sur les droits de mutation à titre onéreux**, dont les recettes sont majoritairement perçues par les départements, avec une part résiduelle pour les communes. Pour la ville d'Escalquens, cette situation implique une diminution attendue de certaines recettes fiscales.

➤ **Une aggravation de l'effet ciseaux pour les communes : des recettes qui évoluent moins vite que les dépenses**

**Evolution des dépenses de fonctionnement 2023**

Collectivités locales : 5,8%

**Bloc communal (budgets annexes inclus) : + 6,8 %**

Départements : + 3,9 %

Régions : + 4,6 %

**Evolution des recettes de fonctionnement 2023**

Collectivités locales : + 3,2 %

**Bloc communal (budgets annexes inclus) : + 5,2 %**

Départements : - 1,5 %

Régions et CTU : + 3,3 %

## 2) Loi de finances pour 2024 : principales dispositions pour le bloc communal

### ➤ Un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de -0,5 % par an

Le déficit public 2023 est estimé à 4,9% du PIB, avec une prévision de 4,4% en 2024. Le niveau de la dette publique est prévu à 109,6% du PIB pour 2024. Dans ce contexte, la loi de programmation pour les années 2023 à 2027 parue le 19 décembre 2023 définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 dont les objectifs principaux sont :

- Ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5ans.
- Stabiliser la dette publique à 110 % du PIB entre 2024 et 2025.

Dans ce sens, les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction et de maîtrise de la dépense publique. En comptabilité nationale, **l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de -0,5 % en volume par an sur le quinquennat.**

### ➤ Une revalorisation des bases de la fiscalité locale

En loi de finances, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1 (2023) et novembre N-2 (2022). **Il atteindra, en 2024, + 3,9 % (contre 7,1 % en 2023).**

### ➤ Un niveau de dotations maintenu pour 2024

La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 320 M€, un accroissement de 100 M€ a été ajouté par le Gouvernement au montant initial de 220 M€ :

- la Dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 90 M€
- la Dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 100 M€
- la Dotation nationale de péréquation (DN) reste inchangée
- la Dotation d'intercommunalité progresse de 30 M€.

### ➤ La planification écologique

La loi dispose que les moyens alloués à la planification écologique progresseront de 10 milliards d'euros d'autorisations d'engagement en 2024 :

- le soutien à la rénovation des logements est maintenu avec des engagements augmentés de 1,6 milliards d'euros sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- **le « Fonds Vert » de soutien aux collectivités territoriales, est reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros en capacité d'engagement.**

### ➤ La maîtrise des prix de l'énergie

Pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025, le tarif de l'accise sur l'électricité est maintenu au niveau minimum, afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. Il introduit la faculté pour le gouvernement de fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de tarifs réglementés de l'électricité inférieur, afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1<sup>er</sup> février 2024. Ce mécanisme de bouclier tarifaire ne concernerait que les plus petites collectivités. En revanche, le dispositif d'amortisseur électricité n'est pas reconduit en 2024.

## **PARTIE 2.**

# **Escalquens : bilan budgétaire 2023**





## 1) La section de fonctionnement

### 1. Une augmentation de 9% des recettes de fonctionnement

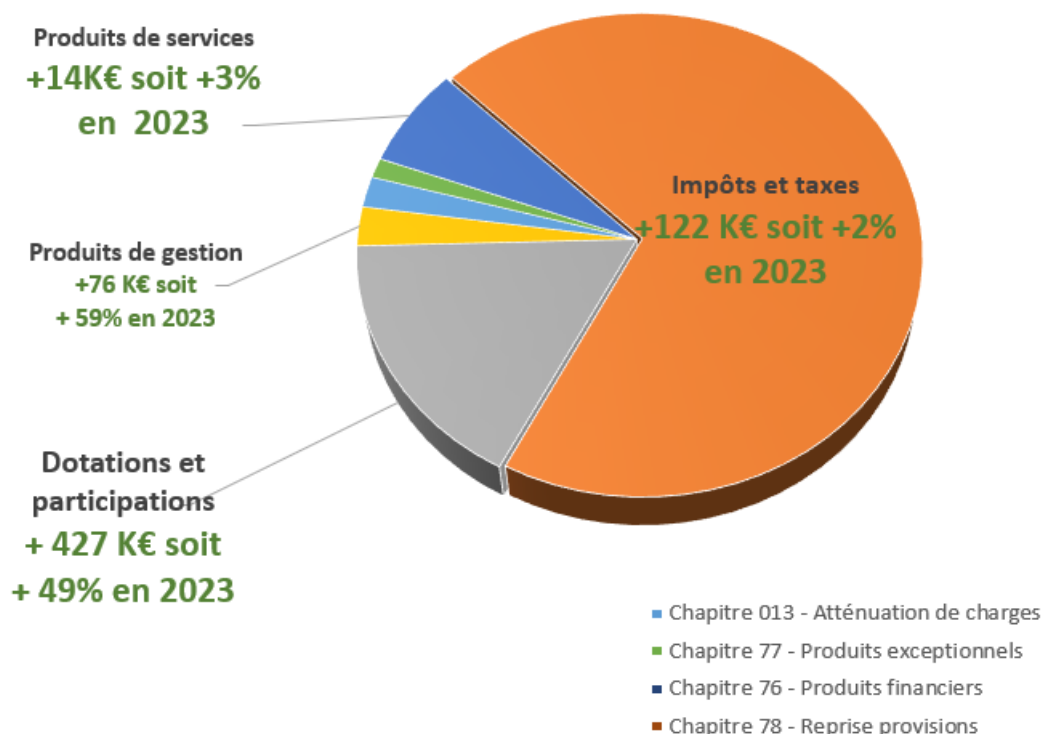
Il est précisé que l'ensemble des montants 2023 sont issus du logiciel de comptabilité publique et devront être rapprochés du compte de gestion transmis par la Trésorerie dès réception.

	2021	2022	BP2023	2023	Evolution 2022/2023	
<b>Chapitre 70 - Produits de services</b>	<b>552 526 €</b>	<b>518 077 €</b>	<b>501 286 €</b>	<b>532 533 €</b>	<b>14 456 €</b>	<b>2,79%</b>
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>5 219 901 €</b>	<b>5 391 621 €</b>	<b>5 459 500 €</b>	<b>5 513 934 €</b>	<b>122 313 €</b>	<b>2,27%</b>
<i>dont Contributions directes (73111)</i>	<i>3 813 556 €</i>	<i>4 037 491 €</i>	<i>4 300 000 €</i>	<i>4 398 083 €</i>	<i>360 592 €</i>	<i>8,93%</i>
<i>dont Attribution de compensation (73211)</i>	<i>553 588 €</i>	<i>535 701 €</i>	<i>535 000 €</i>	<i>570 645 €</i>	<i>34 944 €</i>	<i>6,52%</i>
<i>dont Dotation de solidarité communautaire (73212)</i>	<i>263 381 €</i>	<i>262 402 €</i>	<i>262 000 €</i>	<i>262 252 €</i>	<i>-150 €</i>	<i>-0,06%</i>
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>891 030 €</b>	<b>890 928 €</b>	<b>1 002 000 €</b>	<b>1 328 140 €</b>	<b>437 212 €</b>	<b>49,07%</b>
<i>dont DGF (741*)</i>	<i>526 383 €</i>	<i>508 572 €</i>	<i>503 000 €</i>	<i>520 555 €</i>	<i>11 983 €</i>	<i>2,36%</i>
<b>Chapitre 75 - Produits de gestion</b>	<b>113 416 €</b>	<b>129 298 €</b>	<b>133 640 €</b>	<b>205 248 €</b>	<b>75 950 €</b>	<b>58,74%</b>
<b>Chapitre 013 - Atténuation de charges</b>	<b>140 614 €</b>	<b>129 827 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>160 780 €</b>	<b>30 953 €</b>	<b>23,84%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>6 917 487 €</b>	<b>7 059 751 €</b>	<b>7 226 426 €</b>	<b>7 740 635 €</b>	<b>680 884 €</b>	<b>9,64%</b>
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>11 304 €</b>	<b>75 727 €</b>	<b>0 €</b>	<b>103 500 €</b>	<b>27 773 €</b>	<b>36,68%</b>
<b>Chapitre 76 - Produits financiers</b>	<b>2 €</b>	<b>3 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 €</b>	<b>1 €</b>	<b>41,00%</b>
<b>Chapitre 78 - Reprise provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>70 222 €</b>	<b>1 600 €</b>	<b>713 €</b>	<b>-69 509 €</b>	<b>-98,98%</b>
<b>TOTAL DE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 928 794 €</b>	<b>7 205 703 €</b>	<b>7 228 026 €</b>	<b>7 844 852 €</b>	<b>639 149 €</b>	<b>8,87%</b>

Les recettes de fonctionnement sont, à 97 %, composées :

- **de la fiscalité directe locale** : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), taxe d'habitation (TH) et taxe habitation des logements vacants (THLV), et taxe sur les pylônes ;
- **des reversements de fiscalité transférée au Sicoval** : attribution de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC) ;
- **des dotations et participations de l'État** : Dotation forfaitaire des communes, Compensation au titre des exonérations de taxe foncière (...)
- **des produits de services** : restauration scolaire, adhésion à l'école de musique EIMSET (...)
- ainsi que des **produits de gestion** comprenant essentiellement les revenus des immeubles du parc de la commune.

## Répartition des recettes de fonctionnement et évolution 2022/2023



Comme détaillé dans les éléments ci-dessus, les recettes de fonctionnement augmentent de 8,87 % soit + 639 149 € par rapport à 2022. **Cette hausse s'explique notamment par les facteurs suivants :**

- au niveau des impôts et taxes, **une augmentation des bases imposables de fiscalité directe locale, décidée par l'Etat en loi de finances** : + 347 323 € (atténuée par la diminution des droits de mutation -142 750 €)
- au niveau des dotations et participations, **la perception de dotations non prévues au BP2023** par précaution telle que la **dotations de compensation de la hausse du point d'indice et l'inflation (filet de sécurité)** perçue à hauteur de 144 948 € pour compenser l'augmentation des charges de personnel à la suite de la décision de l'Etat d'augmenter le point d'indice de la fonction publique, et la perception du bonus territoire de la CAF pour 51 222 €. A noter également l'augmentation de la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières : + 170 853 €, induite par la croissance des bases des établissements industriels précisée en page 9.
- au niveau des produits de gestion : **l'application de pénalités de retard** dans le cadre du marché du nouveau Gymnase Alice Milliat rattachés à l'exercice 2023 pour 55 000 €

## ➤ Focus sur l'augmentation de la fiscalité locale

### Des bases imposables en augmentation

Bases	2021	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)
Base nette TH	147 561	173 846	17,81%	286 069	64,55%
Base nette TFB	7 838 433	8 282 515	5,67%	9 009 187	8,77%
Base Nette TFNB	29 145	31 945	9,61%	32 990	3,27%

Produit	2021	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)
Produit TH	21 264 €	25 579 €	20,30%	41 619 €	62,71%
Produit FB	3 855 202 €	3 981 385 €	3,27%	4 311 802 €	8,30%
Produit FNB	24 147 €	26 466 €	9,61%	27 332 €	3,27%
<b>TOTAL</b>	<b>3 900 612 €</b>	<b>4 033 430 €</b>	<b>3,41%</b>	<b>4 380 753 €</b>	<b>8,61%</b>

### Des taux d'imposition de la part intercommunale en augmentation

Taux d'imposition du Sicoval	2021	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)
TH	11,25%	11,25%	0,00%	11,64%	3,47%
TFB	9,87%	10,56%	6,99%	10,93%	3,50%
TFNB	5,13%	5,49%	7,02%	5,68%	3,46%
CFE	35,45%	37,50%	5,78%	38,08%	1,55%

### Une volonté politique de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux : un engagement maintenu

Taux d'imposition de la commune	2021	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)
TH	14,41%	14,41%	0,00%	14,41%	0,00%
TFB	49,22%	49,22%	0,00%	49,22%	0,00%
TFNB	82,85%	82,85%	0,00%	82,85%	0,00%

Sources : Etats fiscaux n°1288 M de fiscalité directe locale annuels

Conformément à ses engagements, l'équipe majoritaire municipale a une nouvelle fois refusé d'augmenter les taux d'impôts locaux pour l'année 2023. Les recettes fiscales précitées perçues par la collectivité, résultant de la seule évolution des bases (sur décision nationale), ont augmenté de 8,61 %, soit + 347 323 € par rapport à 2022.

Dès lors, l'augmentation de la fiscalité directe locale constatée sur l'avis d'imposition, au-delà de l'augmentation de la base, est imputable à l'augmentation des taux d'imposition appliqués par le Sicoval.

A noter que le produit des impositions directes par habitant s'élève à 567 € pour la commune d'Escalquens contre 517€ par habitant pour les communes de la même strate (5 000 à 10 000 habitants)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>

Par ailleurs, les autres recettes d'Impôts et Taxes évoluent comme suit :

**L'attribution de compensation** est en augmentation de 6,52 %, soit + 34 944 € par rapport à 2022

**La Dotation de Solidarité Communautaire** reste à niveau constant depuis 2019.

**Les recettes relatives à la taxe locale sur la publicité extérieure** sont stables et s'élèvent à 26 850 € pour l'année 2023.

**Les taxes additionnelles et droits de mutations** s'élèvent à 217 015 €, en diminution de 39,68 % soit -142 750 € par rapport à 2022. Cette diminution s'explique par un contexte économique marqué par un marché immobilier au ralenti.

### ➤ Focus sur l'augmentation des dotations et participations

#### **Une dotation globale de fonctionnement qui évolue plus lentement que l'inflation**

Les dotations de l'état (dotation forfaitaire, solidarité rurale et dotation nationale de péréquation, s'élèvent à 520 555 € en 2023 en augmentation de 2,35 % soit +11 983€ par rapport à 2022.

A noter que la commune continue de percevoir un faible montant de DGF qui s'élève à 71€ / habitant contre 154€ / habitant pour les communes de même strate<sup>2</sup>.

#### **Des participations perçues supérieures au prévisionnel**

En 2023, la commune a perçu des compensations d'exonération de Taxes foncières par l'Etat pour un montant de 450 734€, en forte augmentation de 61 % soit 170 853 € par rapport à 2022 comme évoqué précédemment, induite par la croissance des bases des établissements industriels.

Ces établissements bénéficient d'une exonération pour moitié de la base de TFPB qui est compensée par des allocations compensatrices sur le foncier bâti ce qui implique une baisse des ressources fiscales liées à cette catégorie de valeur locative, cette baisse compensée par des allocations compensatrices.

Les bases de fonciers bâtis ont augmenté, passant de 260 296 en 2022 à 430 846 en 2023, en lien avec la construction de l'usine LR VISION, entraînant de facto une hausse des allocations compensatrices de 50% de ces bases.

Par ailleurs, la dotation de compensation de la hausse du point d'indice et l'inflation, à hauteur de 144 998 € a un impact significatif sur l'augmentation des recettes en 2023.

Enfin, le dispositif « cantine à 1€ », a permis à la commune de percevoir de l'État une participation pour 2023 de 99 777 € et complète les recettes perçues au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

---

<sup>2</sup> <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>

## 2. Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,80 %, inférieure à l'inflation

	2021	2022	BG2023*	2023	Evolution 2022/2023	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 801 515 €	2 039 998 €	2 202 786 €	2 114 782 €	74 784 €	3,67%
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 417 362 €	3 719 607 €	3 823 427 €	3 805 313 €	85 706 €	2,30%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	853 270 €	855 710 €	1 021 806 €	914 656 €	58 946 €	6,89%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	80 668 €	69 748 €	75 000 €	55 698 €	-14 050 €	-20,14%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>6 152 815 €</b>	<b>6 685 062 €</b>	<b>7 123 019 €</b>	<b>6 890 448 €</b>	<b>205 386 €</b>	<b>3,07%</b>
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 311 €	9 670 €	0 €	0 €	-9 670 €	-100,00%
Chapitre 68 - Dotation aux provisions	73 222 €	1 603 €	2 000 €	0 €	-1 603 €	-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors dette)</b>	<b>6 234 348 €</b>	<b>6 696 335 €</b>	<b>7 125 019 €</b>	<b>6 890 448 €</b>	<b>194 113 €</b>	<b>2,90%</b>
Chapitre 66 - Intérêts de la dette	52 076 €	56 323 €	119 000 €	119 000 €	62 677 €	111,28%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 286 424 €</b>	<b>6 752 658 €</b>	<b>7 244 019 €</b>	<b>7 009 448 €</b>	<b>256 790 €</b>	<b>3,80%</b>

Comme détaillé dans les éléments ci-dessus, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,80 % soit + 256 790 € par rapport à 2022. **Cette hausse s'explique notamment par les facteurs suivants :**

- au niveau des charges à caractère général, **une augmentation des contrats de prestations de services de + 119 130 €** avec notamment le recours à l'association Le Tremplin afin de favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi (+33K€), le marché ALAE (+22K€), le marché de l'Ecole de Musique (+15K€), le marché la collecte/traitement des déchets par le Sicoval (+10K€).

Il convient de noter que cette augmentation est atténuée par deux éléments :

- la maîtrise des dépenses en énergie d'une part lié au plan de sobriété énergétique décidé par l'équipe municipale ainsi qu'à la maîtrise des coûts assurée par le biais du groupement de commandes avec le Sicoval.

- la diminution des frais de contentieux qui avaient affecté l'exercice 2022 dans le cadre du contentieux Solgest, lié à une vieille affaire sur la commune.

- au niveau des charges de personnel, une augmentation de + 85 706 € qui s'explique par **l'impact cumulé subi de l'augmentation du point d'indice** de 3,5 % en août 2022 et de 1,5 % en juillet 2023 maîtrisé par ailleurs par des effectifs titulaires stables.

Les dépenses de personnel représentent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune d'Escalquens contre 57,6 % pour les communes de la même strate<sup>3</sup>. La politique de gestion de

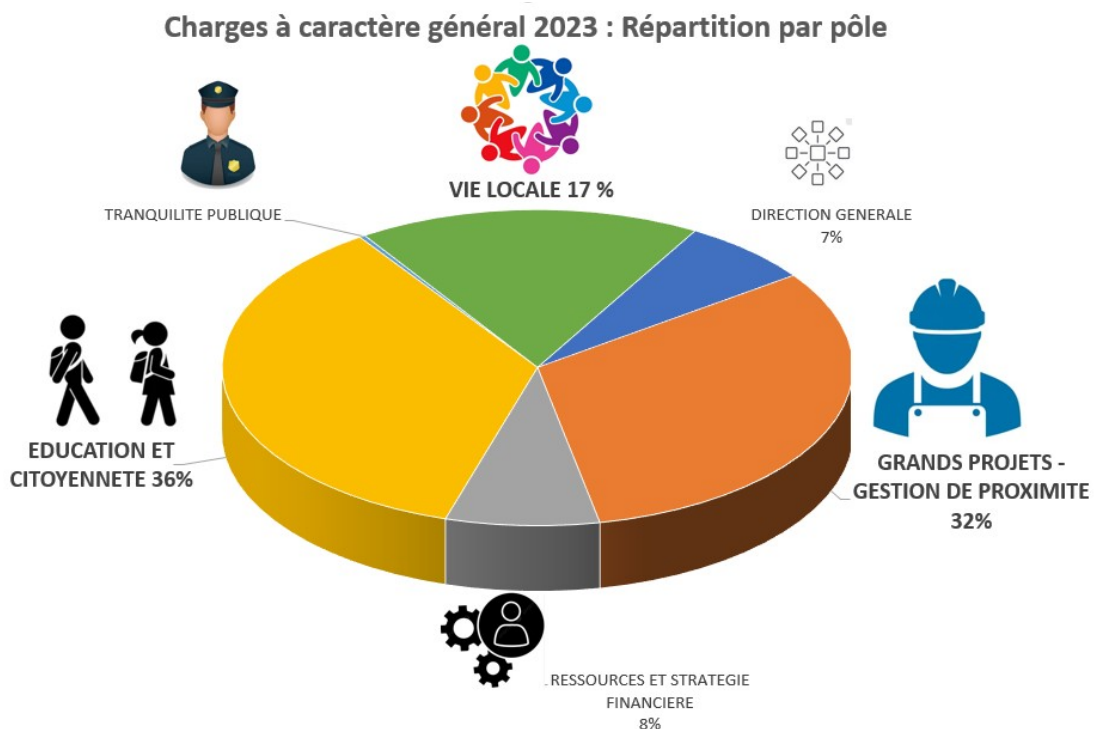
<sup>3</sup> <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>







\*BG 2023 indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au budget global 2023, qui intègre la DM1 2023

la masse salariale s'attache à une analyse rationnelle des besoins en personnel pour chaque mission. Cela se traduit notamment par le remplacement non-systématique des départs. La nouvelle organisation des services enclenchée en 2022 s'est précisée en 2023 et permet ainsi de donner une visibilité des dépenses par pôle (focus ci-dessous).

- Au niveau des autres charges de gestion courante : une augmentation + 70 247 € due en partie au **versement d'indemnités en application de la théorie d'imprévision**, aux prestataires intervenus dans le cadre du marché de construction du gymnase Alice Milliat qui ont été impactés par la hausse du coût des matériaux. Il convient également de préciser l'augmentation de la contribution versée au SDIS (+ 6K€).
- Enfin, au niveau des charges financières : **une augmentation de + 62 677 € en raison de l'augmentation des taux d'intérêts**, la commune subissant les conséquences financières du remboursement de cinq emprunts anciens qui avaient été conclus à taux variables par la précédente municipalité entre 2012 et 2015.

➤ **Focus sur la répartition des charges à caractère général par pôle**



POLE	GESTIONNAIRE	Réalisé 2023	
<b>DIRECTION GENERALE</b>		<b>144 768 €</b>	<b>7%</b>
	Cabinet du Maire	23 453 €	
	Communication	27 441 €	
	Direction Générale	93 874 €	
<b>EDUCATION ET CITOYENNETE</b>		<b>767 021 €</b>	<b>36%</b>
	Marché/Jumelage/Animations commerciales	299 €	
	Scolaire	764 747 €	
	Accueil - Etat civil	1 975 €	
<b>GRANDS PROJETS - GESTION DE PROXIMITE</b>		<b>676 140 €</b>	<b>32%</b>
	Entretien Espaces Publics	7 939 €	
	Technique	542 379 €	
	Espaces verts	38 780 €	
	Maintenance	51 106 €	
	Mécanique	35 937 €	
<b>VIE LOCALE</b>		<b>377 165 €</b>	<b>17%</b>
	Démocratie Participative	4 622 €	
	Vie Locale	49 472 €	
	Médiathèque	19 652 €	
	Ecole de musique	303 419 €	
<b>RESSOURCES ET STRATEGIE FINANCIERE</b>		<b>143 405 €</b>	<b>8%</b>
	Finances	43 760 €	
	Informatique	50 852 €	
	Prévention	5 337 €	
	Ressources humaines	43 456 €	
<b>TRANQUILITE PUBLIQUE</b>		<b>6 283 €</b>	<b>0,30%</b>
	Police municipale	6 283 €	
<b>Total général</b>		<b>2 114 783 €</b>	<b>100%</b>

L'affichage de la répartition des charges à caractère général par pôle permet de **rendre davantage lisible l'action publique en fonction des compétences de la commune** : sont mis ainsi en exergue les trois pôles opérationnels impactant 86 % de ces dépenses :

- Dans le pôle Education et Citoyenneté sont affectées notamment les dépenses relatives au marché ALAE ainsi que la cantine scolaire.
- Le pôle Grands Projets et Gestion de proximité est en grande partie impacté par les dépenses de fluides (électricité, eau, gaz, carburant) des bâtiments municipaux.
- Le pôle Vie locale porte quant à lui les dépenses relatives à l'organisation des manifestations locales. Les subventions de fonctionnement aux associations, affectées au chapitre 65-autres charges de gestion courante, ne sont pas intégrées ici.

*A noter que ne figurent ici que les dépenses. Un travail de consolidation avec les recettes correspondantes, notamment au niveau du pôle Education et Citoyenneté, et Vie Locale, pourra être mené ultérieurement.*



## 2) Un niveau d'épargne brute restauré

	2021	2022	2023
011- Charges à caractère général	1 801 515 €	2 039 998 €	2 114 782 €
012- Charges de personnel	3 417 362 €	3 719 607 €	3 805 313 €
014- Atténuation de produits	80 668 €	69 748 €	55 698 €
65- Autres charges de gestion	853 270 €	855 710 €	914 656 €
66- Charges financières	52 076 €	56 323 €	119 000 €
Hypothèses nouvelles annuités			
67- Charges exceptionnelles	8 311 €	9 670 €	0 €
68- Dotation aux provisions	73 222 €	1 603 €	0 €
<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>6 286 424 €</b>	<b>6 752 658 €</b>	<b>7 009 448 €</b>
70- Produits des services	552 526 €	518 077 €	532 533 €
013- Atténuation de charges	140 614 €	129 827 €	160 780 €
73- Impôts et taxes	5 219 901 €	5 391 621 €	5 513 934 €
74- Dotations et participations	891 030 €	890 928 €	1 328 140 €
75- Autres produits de gestion	113 416 €	129 298 €	205 248 €
76- Produits financiers	2 €	3 €	4 €
77- Produits exceptionnels	11 304 €	75 727 €	103 500 €
78- Reprise sur provisions	0 €	70 222 €	713 €
<b>Recettes réelles de fonct.</b>	<b>6 928 794 €</b>	<b>7 205 703 €</b>	<b>7 844 853 €</b>
<b>Epargne brute/CAF</b>	<b>642 370 €</b>	<b>453 045 €</b>	<b>835 405 €</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>			<b>11%</b>
<i>Epargne brute sur recette de fonctionnement</i>			
16- Remboursement du capital	301 059 €	340 368 €	374 779 €
<b>Total</b>	<b>301 059 €</b>	<b>340 368 €</b>	<b>374 779 €</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>341 310 €</b>	<b>112 677 €</b>	<b>460 627 €</b>

Malgré une conjoncture économique défavorable et des éléments subis non maîtrisables décrits dans ce rapport, le niveau d'épargne nette (excédents de fonctionnement courant restants après le remboursement de la dette) de la commune traduit la volonté d'une maîtrise de l'augmentation des dépenses de fonctionnement conjuguée au dynamisme des bases de fiscalité et aux dotations perçues, malgré la stabilité des taux d'imposition communaux, qui n'ont pas été augmentés.

L'épargne nette 2023 s'élève à **460 627 €** portant ainsi le **taux d'épargne brute à 11 %**, . La **solvabilité budgétaire de la communes est caractérisée de convenable<sup>4</sup>** .

<sup>4</sup>faible si ration inférieur à 8 %, convenable si ratio compris entre 8 et 14 %, bonne si ratio supérieur à 15% : étude ratio pour commune de même strate. Source documentaire : <https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/35378/263877/file/FM>



### 3) Un niveau d'investissements maintenu : les opérations d'équipement et leur financement

L'année 2023 se traduit par la poursuite d'un niveau d'investissement particulièrement élevé comparé aux années précédentes, en diminution par rapport à 2022 qui constituait l'année principale des décaissements relatifs aux travaux de construction du nouveau gymnase Alice Milliat inauguré le 24 juin 2023.

Le montant total des dépenses d'équipement pour 2023 s'élève à 2 157 107 €, auquel s'ajoutent les restes à réaliser (RAR - dépenses engagées en 2023 mais pas encore payées, car correspondant à des prestations longues, reportées sur 2024) pour un montant de 616 931 €. Le taux de réalisation par rapport au BP 2023 s'élève à 70 % (RAR compris).

Les dépenses relatives à la **construction du Gymnase Alice Milliat** s'élèvent à 1 206 986 € en 2023. Cette opération encadrée par une autorisation de programme de 4 150 000 € sera soldée en 2024.

**En matière d'entretien du patrimoine**, 451 803 € ont été investis. Les opérations principales menées en 2023 sont les suivantes :

- Extension de l'école des Romarins pour 325 193 € (une partie des travaux sont réalisés en 2024)
- La poursuite de l'aménagement du local de la Police Municipale pour 64 630 €
- Sécurisation des toitures de l'Ecole des Lavandes pour 41 976 €
- Réfection du parvis de la Maison de la Jeunesse (MJC) pour 9 633 €

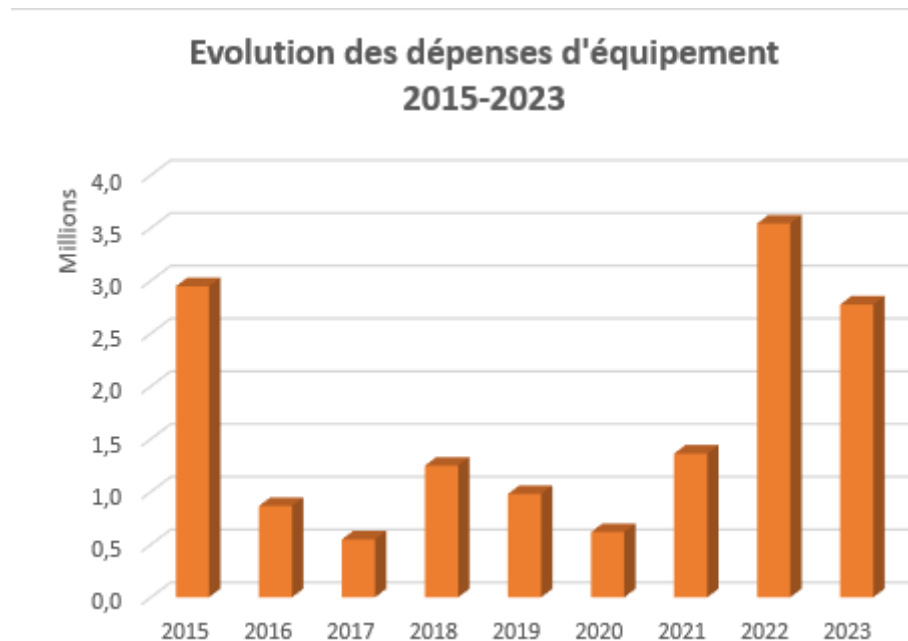
Afin de lisser le **renouvellement des équipements vieillissants des services techniques**, un budget annuel alloué à cette fin est nécessaire. 73 776 € ont été utilisés en ce sens en 2023 pour l'acquisition d'un utilitaire, un aspirateur à feuilles, deux tondeuses (...).

**La commune a investi également en matière d'équipements informatiques** à hauteur de 34 346 € (postes de travail, micros en salle du conseil, vidéoprojecteur, mobiles, borne wifi, licences Microsoft, borne interactive à l'accueil).

**En matière d'urbanisme**, 27 450€ ont été consacrés aux frais d'étude dans le cadre de la mission de programmation urbaine « Centre-ville ».

**En ce qui concerne l'aménagement des écoles**, 22 430 € ont été mandatés (trancheur à pain à la cantine de l'Ecole Maternelle des Lavandes, gros jeux à l'école maternelle des Romarins, climatiseurs, mobilier).

A titre d'information complémentaire, il est intéressant de rappeler le niveau des opérations d'équipement depuis 2015 :



La commune a financé ces investissements en 2023 sans recourir à des emprunts nouveaux, en mobilisant les ressources suivantes :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 472 324 K€, particulièrement élevé en 2023 en raison du niveau d'investissement important de 2022.
- Une taxe d'aménagement perçue à hauteur de 238 463 €.
- La cession d'une parcelle Rue de l'ormeau pour 103 500 €.
- Les excédants de fonctionnement restants après le remboursement de la dette pour 460 K€.
- Une subvention de l'État (Dotation de soutien à l'Investissement Local) : 129 K€.
- Une subvention de la Région : 210 K€.
- Une subvention du Conseil départemental : 400 K€.

L'excédent des ressources sur les dépenses de 74 K€ a permis d'augmenter le fonds de roulement (réserves financières de la commune) qui s'élève fin 2023 à 1 880 183 €.

## 4) Structuration de la dette

La dette présente le risque de taux suivant :

Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2023	%
fixe	3 106 266,01 €	64,90%
variable	1 679 991,72 €	35,10%
<b>TOTAL</b>	<b>4 786 257,73 €</b>	<b>100,00%</b>

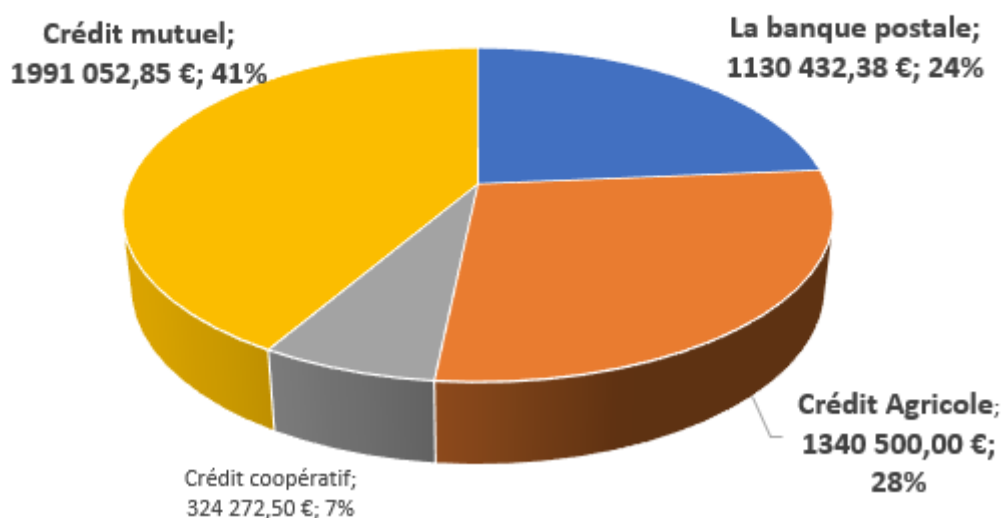
La part d'emprunt à taux fixe représente près de 65 % de l'encours de la dette. Le taux moyen pondéré est de 2,71 %.

L'encours est de **4 786 257,73 €** au 31 décembre 2023 et représente un peu plus de 6 années d'épargne (contre 11,4 ans en 2022).

L'encours de la dette par habitant de la commune en 2023 est de 673 € par habitant, inférieur aux 796 € par habitant pour les communes de la même strate<sup>4</sup>.

Les partenariats bancaires sont répartis entre 4 établissements de la façon suivante :

Répartition de l'encours de la dette par prêteur au  
31/12/2023



L'annuité de la dette de 2023 s'est élevée à 799 107,52 € : 679 258,17 € de remboursement en capital, et 119 149,35 € de remboursement d'intérêts.

Cette annuité de la dette élevée s'explique par le facteur suivant :

Le prêt relais de 500 000 € contracté en juillet 2023 auprès du Crédit Agricole, dans l'attente de la perception du FCTVA et du versement des subventions du département et de la région pour le

<sup>4</sup><https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>

financement du gymnase Alice Milliat, a fait l'objet d'un unique tirage de 300 000 €. Ce prêt a été remboursé de manière anticipé, en totalité en fin d'année 2023.

La commune a donc continué son désendettement en 2023, à hauteur de 379 258 €.

## 5) Les résultats 2023

Avec un excédent de fonctionnement de 1,207 M€, le résultat de la section de fonctionnement 2023 est en hausse de 117 649 € par rapport à 2022. Il permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 362 552 €.

Il est envisagé d'affecter une partie de cet excédent en réserves en 2024 afin de permettre à la commune de poursuivre les projets d'investissements programmés, notamment en matière de rénovation énergétique.

### **AFFECTATION DE RESULTAT PREVUE →**

Excédent de fonctionnement :	1 206 882,86 €
Affectation du résultat en réserves en investissement (1068)	<b>796 187,68 €</b>
Affectation excédent reporté en fonctionnement (R002)	<b>410 695,18 €</b>

**Ainsi, le bilan budgétaire 2023 détaillé dans cette partie 2 du rapport décrit une situation financière saine de la commune, permettant d'aborder l'exercice 2024 avec un maintien des objectifs poursuivis par l'équipe majoritaire centrés sur une maîtrise des coûts, un fort niveau d'investissements maintenu et une stabilité fiscale garantie.**

## **PARTIE 3.**

# **Les orientations budgétaires pour 2024**



# 1) Maîtrise des dépenses de fonctionnement, soutien à l'investissement et stabilité fiscale : des objectifs maintenus par la commune d'Escalquens qui doit assumer son héritage

## 1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans une conjoncture économique peu favorable, induisant des surcoûts importants d'ores et déjà constatés sur l'exécution budgétaire 2023 précédemment développée, la commune doit faire face au contexte d'inflation sur les coûts de fonctionnement de gestion courante et doit s'adapter.

Pour cela, une recherche systématique de réduction des coûts est opérée par les services et validée par l'équipe majoritaire municipale. Il convient de rappeler les mesures mises en place en 2022 et reconduites en 2023 et 2024 :

- Actions sur les équipements publics : installation des lampes LED pour l'éclairage public, extinction des éclairages publics la nuit, régulation des températures dans les bâtiments publics
- Optimisation du fonctionnement des services pour réduire les impacts énergétiques : recours au télétravail, rationalisation des déplacements des véhicules municipaux, fermeture des bâtiments municipaux entre Noël et le jour de l'an.

Par ailleurs, les réévaluations de la valeur du point d'indice successives, la prime inflation annoncée par le gouvernement fin 2023, ainsi que la hausse de 5 points d'indice en vigueur au 01/01/2024, mesures, bien qu'indispensables afin de permettre aux agents de faire face à l'augmentation du coût de la vie, constituent des dépenses non négligeables pour la ville.

L'objectif concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement sera ainsi de +1 % par rapport au BP2023.

## 2. La poursuite d'une politique d'investissement soutenue

Le nouveau gymnase Alice Milliat inauguré en juin dernier se traduira budgétairement par un solde de l'opération en 2024.

Par ailleurs, un certain nombre des matériels, utilisés notamment par les services techniques, sont vieillissants : il est nécessaire d'en prévoir un renouvellement annuel régulièrement pour lisser le poids de ces investissements pour la commune.

Enfin, il est nécessaire de soutenir la mise en œuvre d'une politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de réduire la facture énergétique et d'être exemplaire en matière de sobriété. De nombreux bâtiments communaux vieillissants, tels que l'Espace Jean Cassan, la MJC, l'Ecole des petits bois, ainsi que la Mairie, sont concernés

## 3. Le maintien de la politique de stabilité fiscale

Conformément au choix politique fort de l'équipe municipale majoritaire, les taux des impôts communaux ne seront toujours pas augmentés en 2024. Cet objectif de ne pas actionner le levier fiscal est d'autant plus justifié en période de forte inflation, afin de ne pas alourdir les charges pesant sur les familles escalquinoises et préserver leur pouvoir d'achat.

Ces éléments seront donc à prendre en compte pour permettre de construire un budget sincère, responsable et ambitieux.

## 2) Prospectives 2024

*Il est précisé que l'ensemble des montants proposés en suivant sont estimés à la date de rédaction du présent rapport et ne sauraient engager la commune sur leurs réalisations et leurs montants définitifs.*

### > Éléments de construction budgétaire

#### ➤ Prévisions de recettes

En premier lieu, la commune recherche de nouvelles recettes qui permettront de neutraliser l'augmentation prévisionnelle, mais mécanique, des charges. Pour cela, les éléments envisagés par l'équipe majoritaire sont les suivants :

- Reconduction du dispositif « Cantine à 1 € (cf. délibération du 19 janvier 2023)
- Impact du nouveau marché ALAE sur les tarifs .

L'état fiscal 1259 n'étant pas encore notifié, les estimations d'impôts directs locaux sont établies à minima à partir des éléments conjoncturels et notamment la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat prévue à hauteur de +3,9 %.

En revanche, le montant d'attribution de compensation (AC) 2024 prévisionnelle a été communiqué par le Sicoval et est annoncé en diminution d'environ 10 K€ par rapport à 2023 compte tenu de la refonte du mécanisme de la retenue voirie.

#### ➤ Prévisions des dépenses

Dans un second temps, et comme indiqué en partie I, la commune va devoir construire un budget rigoureux en dépenses en tenant compte des contraintes et volontés suivantes :

**Au niveau des charges à caractère général, la nécessité de maintenir** à niveau constant, voire réduit, ses besoins affectés par un contexte d'augmentation des coûts ayant vocation à se poursuivre en 2024, impactant directement le coût des matières premières, les prestations de services, etc.

Une maîtrise des dépenses de fluides, assurée par le maintien du plan de sobriété énergétique ainsi que par le biais du groupement de commandes avec le Sicoval.

**Des estimations à la hausse des charges de personnel**, déjà impactées par les augmentations successives de la valeur du point d'indice en 2022 et 2023, qui intègrent par ailleurs la hausse du point d'indice en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi que l'attribution de la prime inflation, compte tenu des bons résultats financiers de 2023. Chaque besoin en personnel fait l'objet d'une analyse rationnelle qui se traduit notamment par le non-remplacement systématique des départs.

**Les autres charges de gestion courante tiennent compte des augmentations** de la participation au SDIS (+3,9%) et au SDEHG considérant l'adhésion de la commune au dispositif LED ++ (5,4 k€ / an). Ce chapitre sera également impacté par les derniers décaissements des indemnités d'imprévision afférentes au marché de construction du gymnase à hauteur de 40 k€, ainsi que par l'augmentation de la subvention de fonctionnement allouée au CCAS qui est due à la régularisation de l'affectation de deux agents historiquement rattachés à la commune.

Les estimations des charges financières subissent aussi les effets du contexte actuel dû à la très forte augmentation des taux des emprunts contractés à taux variables entre 2012 et 2015 et dont le capital restant dû global s'élève à 1,680 M€.

## PROSPECTIVE FINANCIERE 2024-2026

	Réalisé		Prospective		
	2022	2023	2024	2025	2026
011- Charges à caractère général	2 039 998 €	2 114 782 €	2 200 000 €	2 244 000 €	2 288 880 €
012- Charges de personnels	3 719 607 €	3 805 313 €	3 900 000 €	3 946 800 €	3 994 162 €
014- Atténuation de produits	69 748 €	55 698 €	55 698 €	55 698 €	55 698 €
65- Autres charges de gestion	855 710 €	914 656 €	1 050 000 €	1 060 500 €	1 071 105 €
66- Charges financières	56 323 €	119 000 €	130 000 €	130 000 €	120 000 €
67- Charges exceptionnelles	9 670 €	0 €	0 €	0 €	0 €
68- Dotation aux provisions	1 603 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>6 752 658 €</b>	<b>7 009 448 €</b>	<b>7 337 698 €</b>	<b>7 438 998 €</b>	<b>7 531 845 €</b>
70- Produits des services	518 077 €	532 533 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
013- Atténuation de charges	129 827 €	160 780 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
73- Impôts et taxes	5 391 621 €	5 513 934 €	5 728 977 €	5 843 557 €	5 960 428 €
74- Dotations et participations	890 928 €	1 328 140 €	1 270 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €
75- Autres produits de gestion	129 298 €	205 248 €	130 000 €	140 000 €	140 000 €
76- Produits financiers	3 €	4 €	3 €	3 €	3 €
77- Produits exceptionnels	75 727 €	103 500 €	230 000 €	0 €	0 €
78- Reprise sur provisions	70 222 €	713 €	0 €	0 €	0 €
<b>Recettes réelles de fonct.</b>	<b>7 205 703 €</b>	<b>7 844 852 €</b>	<b>8 088 980 €</b>	<b>8 013 560 €</b>	<b>8 130 431 €</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>453 045 €</b>	<b>835 404 €</b>	<b>751 283 €</b>	<b>574 562 €</b>	<b>598 587 €</b>
16- Remboursement du capital	340 368 €	374 779 €	385 000 €	385 000 €	385 000 €
Hypothèse nouvelles annuités			0 €		
<b>Total</b>	<b>340 368 €</b>	<b>374 779 €</b>	<b>385 000 €</b>	<b>385 000 €</b>	<b>385 000 €</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>112 677 €</b>	<b>460 625 €</b>	<b>366 283 €</b>	<b>189 562 €</b>	<b>213 587 €</b>
Dépenses d'équipement	3 542 581 €	2 157 107 €	2 091 500 €	3 640 000 €	490 000 €
Divers (caution, régul, etc.)	2 000 €				
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 544 581 €</b>	<b>2 157 107 €</b>	<b>2 091 500 €</b>	<b>3 640 000 €</b>	<b>490 000 €</b>
Subventions	513 436 €	950 039 €	743 000 €	620 000 €	0 €
FCTVA	88 833 €	472 324 €	300 000 €	321 840 €	582 400 €
Taxe d'aménagement	181 282 €	238 463 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Amendes de police	6 900 €	7 200 €			
Divers (caution, régul, etc.)	61 674 €				
Cessions	0 €	103 000 €		4 300 000 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>852 125 €</b>	<b>1 771 026 €</b>	<b>1 193 000 €</b>	<b>5 391 840 €</b>	<b>732 400 €</b>
Besoin de financement	2 579 779 €	-74 544 €	532 217 €	-1 941 402 €	-455 987 €
Emprunt	2 000 000 €				
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 805 639 €</b>	<b>1 880 183 €</b>	<b>1 347 966 €</b>	<b>3 289 368 €</b>	<b>3 745 354 €</b>
Capital restant dû au 31/12	5 165 516 €	4 790 737 €	4 405 737 €	4 005 737 €	3 605 737 €
Capacité de désendettement (en années)	11,40	5,73	5,86	6,97	6,02



## Détail opérations d'investissement

Opérations	Réalisé	Réalisé	PROSPECTIVE		
	2 022 €	2 023 €	2 024 €	2 025 €	2 026 €
<i>Suppression PN</i>	105 648 €	49 299 €	54 500 €		
<i>Acquisitions matériels, équipements, écoles</i>	162 981 €	37 218 €	72 000 €	70 000 €	70 000 €
<i>Entretien du patrimoine</i>	126 349 €	82 507 €	100 000 €	150 000 €	150 000 €
<i>Balcons clocher Eglise</i>		1 409 €	145 000 €		
<i>Urbanisme</i>	97 811 €	86 402 €	13 000 €	20 000 €	20 000 €
<i>Voiries et réseaux</i>	297 421 €	40 732 €	155 000 €	150 000 €	150 000 €
<i>Gymnase</i>	2 752 371 €	1 168 556 €	226 000 €		
<i>Extension école Romarins</i>		325 193 €	166 000 €		
<i>Rénovation énergétique ancien gymnase</i>		0 €	50 000 €	2 000 000 €	
<i>Rénovation énergétique mairie</i>		0 €	210 000 €		
<i>Rénovation énergétique MJC</i>		0 €	220 000 €		
<i>Rénovation énergétique Ecole petit Bois</i>		0 €	280 000 €		
<i>Plaine des sports</i>		0 €			100 000 €
<i>parc urbain</i>		0 €		150 000 €	
<i>Aménagement carrefour de la Cousquille</i>		0 €	400 000 €		
<i>Opération EPFL Capitouls</i>		0 €		1 100 000 €	
<i>acquisiton foncière</i>		268 851 €			
<i>Opérations diverses</i>		96 940 €			
<b>TOTAL</b>	<b>3 542 581 €</b>	<b>2 157 107 €</b>	<b>2 091 500 €</b>	<b>3 640 000 €</b>	<b>490 000 €</b>